

Tout d'abord, les bonnes nouvelles. Je veux remercier le ministre des Finances (M. Chrétien) d'avoir inscrit dans son budget des modifications au régime enregistré d'épargne-retraite en vue de l'assouplir et rendre l'épargne plus attrayante. Il y a deux ans, lorsque j'en ai parlé au ministre des Finances d'alors, l'hon. Donald Macdonald, il a dit qu'il soumettrait la question au comité qui le conseillait au ministre des Finances et qu'il prendrait son avis à ce sujet. Je suis très heureux de voir que le budget tient compte de la proposition deux ans après.

Pour avoir une idée de l'importance de cette question, il faut songer qu'il n'y a pas plus de sept ans, environ 360,000 Canadiens ont investi dans des régimes enregistrés d'épargne-retraite. Lorsqu'il a déposé son budget, le ministre a dit que ce chiffre était maintenant de presque deux millions, soit une augmentation de presque 600 p. 100 en sept ans. Ces amendements nous permettent de prévoir que dans les cinq ou dix prochaines années, l'augmentation ne sera pas que de 20 p. 100, mais qu'elle atteindra les 40 ou 50 p. 100. Non seulement cette mesure aide-t-elle les gens à épargner en vue de leur retraite tout en contribuant aux programmes universels qui existent déjà, mais elle rapporte plus d'argent au pays qui s'en servira pour financer les programmes à forte concentration de capital que nous devons réaliser dans les deux ou trois prochaines décennies.

L'autre avantage réside dans le fait que plus les gens contribueront à ce genre de programme, plus grande sera la stabilité qui en résultera pour l'économie. Tout bien considéré, il est indubitable, à mon avis, que ceux qui investissent dans ce genre de programmes d'épargne sont ceux qui en retirent le plus grand profit.

Je tiens plus particulièrement à féliciter le ministre non seulement d'avoir prolongé de 20 années ou plus la période stipulée dans le budget que peuvent choisir les cotisants lorsqu'ils retirent leurs fonds, c'est-à-dire entre 60 et 71 ans, mais également de leur permettre de verser cet argent dans un fonds enregistré de revenu de retraite. Cette mesure permettrait aux gens qui peuvent eux-mêmes gérer ces fonds de les faire fructifier durant la période de versement.

Ce qui m'inquiète, c'est que ni le discours du budget ni le texte de la motion des voies et moyens ne stipulent expressément qu'il est toujours possible à ceux qui le désirent de retirer la totalité de leurs fonds en un seul versement. Ceux qui connaissent les modalités de Régime enregistré d'épargne-retraite se rappelleront qu'à une époque, on ne pouvait retirer qu'une rente viagère. Plus tard, l'article 146 de la loi de l'impôt sur le revenu a été modifié, de sorte qu'on pouvait retirer son avoir en une somme globale. C'étaient les deux options offertes à l'époque.

En 1976, j'ai demandé au ministre s'il songeait à assouplir davantage le régime pour offrir aux gens un plus grand nombre d'options et leur permettre de retirer leur argent à leur guise. Le ministre a maintenu la rente viagère que bien des gens aimaient—on peut l'acheter auprès des compagnies d'assurance-vie, comme c'est le cas maintenant—et il a ajouté deux autres bonnes options au régime. On peut maintenant retirer son avoir par versements. La troisième option que le Régime enregistré d'épargne-retraite offre convient davantage à ceux qui peuvent gérer eux-mêmes leurs affaires de 60 à 71 ans et après.

#### Budget—M. A. Hamilton

Mais je crains qu'il n'ait supprimé l'option d'un paiement unique sans trop y penser. Il se peut que certaines gens préfèrent retirer leur avoir d'un seul coup quitte à payer l'impôt. Si nous voulons encourager l'épargne, je crois que nous devons assouplir davantage le régime pour laisser toute latitude aux participants. Je crois que nous gagnerions plus d'adhérents. Nous n'avons plus pour objectif d'épargner pour l'avenir, mais nous visons le bien de la nation.

Je recommande ces propositions au gouvernement. Je suis persuadé qu'après les prochaines élections, elles seront intégrées au régime. Mais je reconnais, cependant, que le gouvernement a fait ce que j'avais demandé il y a deux ans, et je tiens à l'en remercier.

Il y a d'autres propositions, dont celles que j'ai faites dans mon discours, en 1976, et celle du député de Surrey-White Rock (M. Friesen). Ce dernier a proposé que lorsqu'une personne atteint l'âge où elle peut retirer de l'argent de son régime enregistré d'épargne-retraite, elle puisse nommer comme bénéficiaire, outre son conjoint, une église, une université ou une institution de charité quelconque. Cela donnerait quand même le choix à l'individu et l'argent serait profitable, en vertu de la loi sur l'impôt, et aiderait également le pays. Je pense qu'il faudrait ajouter cette proposition à celles que j'ai faites il y a deux ans.

Outre la proposition avancée par le député de Surrey-White Rock, le gouvernement devrait aussi envisager une autre possibilité. Les banques, les coopératives de crédit, les sociétés de fiducie et autres institutions analogues pourraient conserver l'argent et laisser l'individu en retirer une certaine partie à son gré, sur laquelle il serait imposé. Cela assurerait au particulier le maximum de liberté. Certaines personnes qui s'inquiètent de l'avenir entre 60 et 71 ans, aimeraient peut-être attendre avant de commencer à toucher leur argent, ou préféreraient peut-être toucher moins au début, quitte à toucher davantage lorsqu'elles seraient plus âgées et que les frais médicaux risquent d'être plus élevés. Tous ceux qui ont travaillé très dur pendant toute leur vie et qui n'ont jamais eu ni loisirs ni vacances aimeraient peut-être au contraire disposer de beaucoup plus d'argent les premières années, même s'ils devaient ensuite se contenter de moins. Nous ne devrions pas nous faire du souci à propos de l'usage que le particulier pourra faire de son argent. Il devrait pouvoir le dépenser à sa guise, pourvu évidemment qu'il paie de l'impôt sur le revenu qu'il touche. J'estime que le comité que dirige le ministre des Finances devrait tenir compte de ces autres propositions dans des budgets à venir.

En terminant, j'aimerais, en ma qualité de député et de citoyen, dire au gouvernement combien j'apprécie l'empressement du ministère des Finances à accepter les idées constructives susceptibles d'améliorer le système.

J'en viens maintenant à la mauvaise nouvelle, monsieur l'Orateur. Comme je l'ai déjà dit à maintes reprises à la Chambre, j'ai vu des ministres des Finances accepter avec enthousiasme la lourde tâche que le premier ministre actuel leur a fait l'honneur de leur confier. J'ai vu de nombreux ministres des Finances signer leur arrêt de mort en présentant à la Chambre des budgets qu'on leur avait soumis et qui devaient mettre fin à leurs carrières. J'ai vu la chose se produire en 1956. Le ministre des Finances libéral de l'époque est disparu sans laisser de traces à cause du mauvais budget